

TRAIL de BAURECH des Anonymes du Campus et des Pieds Niqués en date du 1^{er} Mai 2025

RÈGLEMENT

Art.1 Organisation. Le trail des Anonymes du Campus et des Pieds Niqués, du 1^{er} mai 2025 est une course nature chronométrée sur 3 distances, 9km, 16km, 26km, marche plaisir sur 12km, organisation associée au comité des fêtes de la commune de BAURECH, Départs échelonnés suivant : 9H 15 départ du 26km, 9h30 départ du 16km, 9H45 départ du 9 km, départ Marcheur(se)s 9h45 devant la mairie, départ course enfants à 10h00. Une assurance est souscrite par l'organisation. Les non-licencié(e)s devront souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L321-4 du code du sport), Les licencié(e)s bénéficieront des garanties couvertes par leur licence.

Art.3 Sécurité La sécurité sera assurée par les bénévoles des Anonymes du Campus et des Pieds Niqués, et des résidents Bauréçais. Une surveillance médicale sera assurée par un médecin, ainsi que par un poste de secours stationné sur le parking de la mairie durant toute la durée de l'épreuve. » Croix Rouge Française »

Art.4 Description de l'épreuve : 9km, 16km ,26km et marche plaisir ouverte sur 12km Ces trois courses 9,16, et 26 km emprunteront chemins privés, bois, vignes, prairies. Ces différents circuits sont ouverts par les propriétaires, uniquement pour le 1er Mai, en dehors de cette date, il sera interdit de emprunter. Les participant(e)s peuvent ou non représenter des clubs affiliés FFA-UFOLEP ou autres (lycées, entreprises) Age minimum requis : 16 ans avec autorisation parentale sur le 9km, 18 ans sur la course du 16km et 20 ans pour la course de 26 km.

Art.5 Inscriptions. Parcours. Ravitaillements.

L'inscription en ligne est obligatoire sur : WWW.protiming.fr pour les coureurs, marcheurs et course enfants, La fermeture des inscriptions en ligne sera le 28/04/2025 à 23 heures. Le montant des inscriptions est de : Coureurs **9km** : 16€ ,**16km**: 20€, **26km** : 23€. **Marcheurs** :15€ **Enfants** : gratuits nés entre 2014 et 2016). Ces différents montants seront valables pour toutes inscriptions reçues au 28 avril 2025 inclus. Au-delà, ils seront majorés de 2€ pour les coureurs s'inscrivant sur place lors du retrait du dossard les 29 et 30 avril,

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE.

Le retrait des dossards sera assuré à partir du lundi 28 Avril, mardi 29 avril et le mercredi 30 avril de 17H à 20H00 et le 1^{er} mai à partir de 7H jusqu'à 8H30 et cela a la salle des fêtes de BAURECH (prés mairie)

Le parcours composé à 95% de chemins pédestre, bois, vignes, prairies, prés est caractérisé par un dénivelé +/- cumulé de 750ml. Trois postes de ravitaillement seront positionnés sur le parcours du 16 km et un supplémentaire sur le parcours du 26 km. Course limitée à 1200 coureurs.

Art.6 Classement et récompenses : Lors du retrait du dossard un Tee Shirt sera remis aux 800 premiers(res) coureurs(ses) inscrits(ses) sur Le site PROTIMING. A l'arrivée des courses et de la marche, une bouteille de vin sera remise à chaque finisseur(euse),et marcheur(e).

Seront aussi récompensé(e)s les trois premiers au scratch, les 3 premières féminines, et le premier de chaque catégorie H et F « hors scratch » et cela pour chacune des 3 courses en appliquant la définition des Catégories FFA (C, JU, ES, SE.MA, MO, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10). Les 3 premiers marcheur(se)s seront aussi récompensé(e)s.

Art 7 Responsabilité Tout concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Art.8 Parcours de Prévention Santé (PPS) +Autorisation Parentale Pour les non licencié(e)s, il sera exigé un PPS à obtenir auprès de la fédération Française d'Athlétisme dans les 3 mois qui précèdent la date du 1^{er} Mai 2025. Pour les coureur(se)s mineur(e)s, il sera exigé une autorisation parentale signée du représentant légal.

Art.9 Protection de la Vie Privée Fichiers informatiques et publication des résultats :

Les participant(e)s déclarent donner accord à l'organisation l'utilisation de leur adresse électronique à des fins de communication interne aux Anonymes du Campus et Pieds Niqués. Chaque participant(e) donne son accord pour voir ses nom, prénom, club, et catégorie figurer dans le classement des courses et marche. Les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve (Protiming), des deux clubs organisateurs et sur celui de la FFA. Si un(e) participant(e) souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il ou elle doit expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Droit à l'image Les participant(e)s autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 années.